AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201292-20190220-20022019DE04-DE
en date du 26/03/2019 ; REFERENCE ACTE : 20022019DE04

Procès-verbal de mise à disposition par la commune de FATINES des biens meubles affectés à l'exercice de la compétence *enfance-jeunesse* par la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

En application des articles L 5211-5 III et L 1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, disposant que tout transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence, les biens meubles décrits par le présent procès-verbal sont mis à la disposition de ***la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien*** représentée par son Président, ***Christophe Chaudun,*** par la commune de Fatines, représentée par son Maire, ***Nicolas Augereau,***

Date	N° d'inventaire	Nature du bien meuble	Etat (bon, moyen, mauvais)	Fournisseur	Valeur historique	Valeur nette comptable
01 01 2019	1	Réfrigérateur	Bon	SEM	800 € (achat 12 2017)	
01 01 2019	2	Micro-ondes	Bon	SEM	800 € (achat 10 2017)	
01 01 2019	3	Meuble bas (0,90 x 0,40 x 1m)	Bon	Bruneau	203,74 € (achat 09 2017)	

Contrats passés par la collectivité antérieurement compétente pour la maintenance de matériel :

Néant

Fait en deux exemplaires à Montfort le Gesnois, le

Pour l'établissement public de coopération intercommunale bénéficiaire de la mise à disposition,
Le Président,

Pour la commune,
Le Maire,

MAIRIE DE FATINES (SARTHE)

SAISON CULTURELLE DU GESNOIS BILURIEN

PROJET 2019-2020

Une mission menée conjointement par
L'ASSOCIATION THÉÂTRE EPIDAURE et LA COMPAGNIE JAMAIS 2 SANS 3

administration@theatre-epidaure.com / 02 43 35 56 04
www.theatre-epidaure.com

LA COMPAGNIE JAMAIS 203 ET SES MISSIONS

La Compagnie Jamais 203 est née en 1997. Son travail privilégie la proximité, la convivialité et l'échange avec les publics. L'image, les objets et la musique sont au cœur de ses créations tout public et jeune public. Elle est aussi souvent sollicitée pour la mise en place de projets participatifs avec différents publics (jeunes, porteurs de handicap, publics croisés).

Elle mène plusieurs missions soutenues par la DRAC des Pays de la Loire, La Région des Pays de la Loire, le Conseil Départemental de la Sarthe et la Communauté de communes du Gesnois Bilurien :

- La gestion de la saison culturelle au Théâtre Épidaure de Bouloire depuis 2009 ;

- La coordination du Centre de Ressources Jeune Public de la Sarthe / Réseau Jeune Public depuis 2004 ;

- La coordination du projet d'éducation artistique et culturelle PECANS sur le Nord Sarthe depuis 2012 ;

- Elle accompagne et coordonne également le projet ACTES (Culture et Handicap) avec l'association du même nom depuis 2015.

Plus d'informations sur www.ciejamais203.com

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

DIM 29 SEPT	MÉTAMORPHONE Sinéquanonart	DANSE ÉLECTRO BEAT BOX ARTS NUMERIQUES	1 SÉANCE TOUT PUBLIC À PARTIR DE 8 ANS
JEU 17 OCT	ADN Plateau k	THÉÂTRE	1 SÉANCE TOUT PUBLIC À PARTIR DE 14 ANS
OCTOBRE	ALORS ON FAIT QUOI ? Plateau k	THÉÂTRE IMMERSIF	2 SÉANCES À PARTIR DE 12 ANS 1 séance en lycée pro et 1 séance dans le cadre d'un stage théâtre en partenariat avec le service jeunesse du Gesnois Bilurien
SAM 23 NOV	FAT Théâtre de l'Ephémère	THÉÂTRE	1 SÉANCE TOUT PUBLIC À PARTIR DE 12 ANS
JEU 28 NOV	LA BOUCLE EST BOUCLÉE JM France	BEAT BOX	2 SÉANCES SCOLAIRES CM À 3ÈME
SAM 07 DÉC	LES MÉFAITS Cie Jamais 203	THÉÂTRE	1 SÉANCE TOUT PUBLIC À PARTIR DE 12 ANS
JEU 19 DÉC	UN PETIT MOUTON DANS MON PULL Théâtre T	MARIONNETTES	3 SÉANCES PETITE ENFANCE À PARTIR DE 18 MOIS en partenariat avec le RAM du Gesnois Bilurien et la médiathèque de Bouloire
JEU 09 JANV	L'AGENT 00203 CONTRE MR K Cie Jamais 203	CINÉ-SPECTACLE	2 SÉANCES SCOLAIRES À PARTIR DE 7 ANS
SAM 18 JANV	LES MÉFAITS Cie Jamais 203	THÉÂTRE	1 SÉANCE TOUT PUBLIC À PARTIR DE 12 ANS décentralisé à la Passerelle de Connerré
VEN 24 JANV **SAM 25 JANV**	J'T'AIME Théâtre de Chaoué	THÉÂTRE	1 SÉANCE TOUT PUBLIC 1 SÉANCE SCOLAIRE À PARTIR DE 14 ANS
MAR 28 JANV	PETIT TERRIEN Cie Hanoumat	DANSE	2 SÉANCES SCOLAIRES MATERNELLES
SAM 01 FÉV	TOTAL MUSETTE Tue-Loup	CONCERT	1 SÉANCE TOUT PUBLIC
VEN 14 FÉV	LA NOTE MUETTE Cie du Petit monde	MARIONNETTES THÉÂTRE D'OBJETS	2 SÉANCES SCOLAIRES GS / CP / CE
SAM 07 MARS	CE QUI M'EST DÛ La débordante Cie	DANSE-THÉÂTRE	1 SÉANCE TOUT PUBLIC À PARTIR DE 10 ANS
VEN 13 MARS **SAM 14 MARS**	KUBIK Teatro Paraiso	THÉÂTRE D'OBJETS	1 SÉANCE TOUT PUBLIC 2 SÉANCES SCOLAIRES À PARTIR DE 12 MOIS
VEN 20 MARS **SAM 21 MARS** **DIM 22 MARS**	PERMIS DE RECONSTRUIRE Partenariat Ecole de musique Gesnois Bilurien	MUSIQUE ET OBJETS	3 SÉANCES TOUT PUBLIC 1 SÉANCE SCOLAIRE CP À 6ÈME 2 séances tout public décentralisées à Connerré et Savigné l'évêque
SAM 04 AVRIL	INTERPHAZZ	CONCERT	1 SÉANCE TOUT PUBLIC
MAR 12 MAI	ON A BESOIN DE... Théâtre du Zouave	THÉÂTRE	2 SÉANCES SCOLAIRES COLLÈGES / LYCÉES
DIM 17 MAI **LUN 18 MAI**	LES BRUITS DU NOIR Choc Trio	MUSIQUE ET OBJETS	1 SÉANCE TOUT PUBLIC 2 SÉANCES SCOLAIRES À PARTIR DE 4 ANS
SAM 13 JUIN	YMER Cie Fracas	CONTE ET MUSIQUE	1 SÉANCE TOUT PUBLIC À PARTIR DE 11 ANS

TOUT PUBLIC
À PARTIR DE 8 ANS / 45 MIN

DANSE / ARTS NUMERIQUES
ÉLECTRO / BEAT BOX

MÉTAMORPHONE

DIMANCHE 29 SEPTEMBRE / 17H

Sinéquanonart

Avec les moyens de leur temps, un danseur et un beatboxer navigue entre danse électro, créations graphiques et beatbox en remixant le ballet *L'après-midi d'un faune* de Nijinski sur une musique de Debussy.

Dans un décor numérique en perpétuelle transformation se croisent les chemins des danses et musiques urbaines avec nos danses ancestrales, nos origines primitives : la métamorphose du tribal à l'urbain.

TOUT PUBLIC
À PARTIR DE 14 ANS / 1H

THÉÂTRE

ADN

JEUDI 17 OCTOBRE / 18H30

Plateau k

John Tate, Danny, Phil, Léa et les autres partent faire une soirée dans les bois, Adam le souffre douleur de leur classe les y accompagne. La fête s'emballe et tourne mal… Que vont ils faire ? Doivent-ils se dénoncer ? Qui est en mesure de prendre la décision pour le groupe ?

ADN raconte comment un groupe d'adolescents va gérer collectivement la crise causée par la mise à mort, involontaire, de l'un des leurs. En précipitant ses personnages dans un engrenage dangereux, l'histoire parle de la violence des jeunes, du harcèlement scolaire mais pas que : elle soulève surtout les questions de la responsabilité, de l'effet de groupe, du collectif face à l'individu, de la violence qui germe en chacun de nous.

Adaptation du roman *ADN* de Dennis Kelly
Traduction Philippe Le Moine - L'Arche éditeur
Ce spectacle s'inscrit dans le projet ARTISTES EN TERRITOIRE 2018-2020 soutenue par la DRAC des Pays de la Loire (détails page ??). Il est également programmé dans le cadre du dispositif Voisinages de la Région Pays de la Loire

voisinages
Spectacles vivants en Pays de la Loire

SCOLAIRE / EXTRASCOLAIRE
À PARTIR DE 14 ANS / 20 MIN + 1H30 D'ATELIER

THÉÂTRE

ALORS ON FAIT QUOI ?

MERCREDI 15 OCTOBRE (en lycée)
VENDREDI 18 OCTOBRE / 18H

Plateau k

Petite forme théâtrale transportable dans les établissements scolaires, *Alors on fait quoi ?* est une sorte de « *spin off* », épisode dérivé de l'histoire initiale *ADN* de Dennis Kelly (cf page précédente). Elle permet de découvrir le parcours et le point de vue de deux des onze personnages et d'approfondir la thématique de la victimisation au sein du groupe.

Joué par deux comédiennes in-situ en milieu scolaire, ce petit spectacle est suivi de 3 ateliers avec les 3 membres de l'équipe autour de la question de l'individu au sein du groupe visant à ouvrir la discussion en amont de la représentation d'*ADN*.

Les détails du projet ARTISTES EN TERRITOIRE 2018-2020 page ??

TOUT PUBLIC
À PARTIR DE 12 ANS / 1H15

THÉÂTRE

FAT

SAMEDI 23 NOVEMBRE / 20H30

Théâtre de l'Ephémère

C'est l'histoire d'un super-héros qui, dans son enfance, fut un gros, celui qu'on reléguait au fond de la classe : fat, le gros, le gras, le mauvais en sport !

Un jour, un traitement hormonal mal dosé l'a transformé en fort, la graisse s'est muée en muscle et Fat est devenu super- héros ! Et il s'est mis à terroriser les bandits et les méchants. Le monde l'a admiré, la presse a magnifié ses actions, les enfants ont rêvé de l'imiter. Mais Fat est devenu vieux, et dans la vieillesse, il retrouve les fragilités et les complexes qu'il avait si soigneusement dissimulés, il y retrouve peut-être aussi une part d'humanité.

Ce spectacle est programmé dans le cadre du dispositif Voisinages de la Région Pays de la Loire

voisinages
Spectacles vivants en Pays de la Loire

SCOLAIRE
CM À LA 3ÈME

BEAT-BOX

LA BOUCLE EST BOUCLÉE

JEUDI 28 NOVEMBRE

Robin Cavaillès

Armé de sa voix, d'une guitare et d'un clavier, un musicien candide se retrouve face à un appareil inconnu : le loop station. Peu à peu, l'homme et la machine prennent le chemin d'une étonnante osmose...

Depuis quelques années, c'est une boîte magique qui se faufile partout, pilotée par des musiciens de tous poils, du rap aux cordes classiques ; bijou de technologie, elle enregistre, répète et superpose n'importe quelle séquence musicale ; elle opère discrètement, en direct et de façon illimitée. Elle, c'est la pédale de boucle, ou loop station. Robin Cavaillès, premier champion de France de beatbox dans la catégorie loop station, lui rend hommage dans ce spectacle.

Ce spectacle est programmé en partenariat avec les JM France

TOUT PUBLIC
À PARTIR DE 12 ANS

THÉÂTRE

ON JOUE LES MÉFAITS DU TABAC

SAMEDI 07 DÉCEMBRE / 20H30 / THÉÂTRE EPIDAURE DE BOULOIRE

SAMEDI 18 JANVIER / 20H30 / LA PASSERELLE DE CONNERRÉ

Cie Jamais 203

Ivan Ivanovitch Nioukhine, homme d'une cinquantaine d'années, doit donner une conférence sur les méfaits du tabac. Pourquoi est-il là ? Parce que sa femme l'y a obligé. Il profite de ces quelques minutes de liberté, non pour évoquer les méfaits du tabac, mais pour se lamenter sur son sort et mettre en évidence les rapports de pouvoir au sein d'un couple. Nioukhine est un homme bon mais un peu faible qui a abandonné depuis longtemps les espoirs d'une autre vie...
Il se livre, se délivre.

Sur scène, le comédien fait des allers-retours entre la pièce qu'il va interpréter et sa misérable vie. Il nous parle de son métier d'acteur et de sa vie d'homme.
On rit, on s'amuse. On est ému.

PETITE ENFANCE / MATERNELLE
À PARTIR DE 18 MOIS / 20 MIN DE SPECTACLE + 20 MIN DE PARCOURS

MARIONNETTES

UN PETIT MOUTON DANS MON PULL

JEUDI 19 DÉCEMBRE

Théâtre T

Le spectacle nous fait partager un moment de la vie d'une drôle de petite bonne femme. Entre ses mains les toisons de laine brute se suivent comme des petits moutons, un sac de laine cardée donne naissance à une baignade enchanteresse, des escargots multicolores se déroulent tels des chemins tricotés. Une escapade fantaisiste en musique et sans parole dans la douceur de la laine.

Le parcours à la fin du spectacle, les enfants divisés en 2 groupes sont invités à manipuler les éléments scéniques : laine cardée, pelotes/planètes...et à découvrir les différents aspects que peut prendre la laine de mouton. Le toucher, la vue et l'odorat sont convoqués pour établir le lien entre l'animal et le pull de laine.

Ce spectacle est programmé dans le cadre des P'TITES OREILLES, semaine dédiée à petite enfance, en partenariat avec le RAM du Gesnois Bilurien et la médiathèque de Bouloire.

SCOLAIRE
À PARTIR DE 7 ANS

CINÉ-SPECTACLE

L'AGENT 00203 CONTRE MR K

JEUDI 09 JANVIER

Cie Jamais 203

Alors qu'il termine une mission à Hong Kong, l'agent secret 00203, alias Roger Toulemonde, est convoqué à Buckingham Palace : « *Oh please Roger, save the world !* » le supplie la Reine. Le sinistre Mr K menace de détourner le méridien de Greenwich. S'il réussit, il sera le maître du temps. Avec sa caméra aux super-pouvoirs et avec l'aide de Super 8 man et de Natacha, l'agent 00203 doit donc sauver la planète...

Ce film muet - dont le tournage en Super 8 a duré plus de 17 ans - est la matière première de ce nouveau ciné-spectacle dans lequel les dialogues, les sons et la musique sont joués en direct. Roger, avec ses complices Brian et Jéjé, crève l'écran pour se jouer de l'image.

TOUT PUBLIC ET SCOLAIRE
À PARTIR DE 14 ANS

THÉÂTRE

J'T'AIME

VENDREDI 24 JANVIER
SAMEDI 25 JANVIER / 20H30

Théâtre de Chaoué

TRIBULATIONS ÉPISTOLAIRES DU LANGAGE AMOUREUX

Chaque soir, une main innocente dans le public fait tourner la roue, qui indiquera la couleur de la soirée. 4 couleurs, 4 spectacles différents : au gré du hasard, un spectacle différent pour chacune des couleurs de la roue.

Sous le feu des projecteurs, trois artistes enchainent les numéros d'un cabaret amoureux. Plein de petites préciosités se succèdent : les lettres d'amour ou désamour de Victor Hugo, Guy de Maupassant, Edith Piaf, Viriginia Woolf et bien d'autres figures romantiques sans oublier les «textos», forme épistolaire du XXIème siècle.

Côté coulisse, vie professionnelle et sentimentale s'entrechoquent : le public assiste aux élans, aux piétinements ou aux bousculades amoureuses des trois comédiens.

SCOLAIRE
MATERNELLE / 40 MIN

DANSE

PETIT TERRIEN

MARDI 28 JANVIER

Hanoumat Cie

Pourquoi ici et pas là ?...
Ici ...ou là ?
Entre ici...et là…
Osciller, faire jouer les équilibres et les déséquilibres.
Faire un choix, hésiter, rester... Les premiers pas de la vie.

Une danseuse interroge la loi de la gravité terrestre en jouant avec des objets culbutos grands, longs, petits, plusieurs, uniques. L'espace prend vie par l'oscillation et la vibration des objets. Les ombres amplifient et démultiplient le mouvement, délicatement accompagné par des sons de la Terre, pour aller progressivement vers l'envol et l'apesanteur.

Petit Terrien, c'est l'élan de vie, le plaisir de la vibration du debout sur notre belle planète Terre ! Et si l'équilibre de notre planète dépendait de l'ensemble de nos équilibres ?

TOUT PUBLIC

CONCERT

TOTAL MUSETTE

SAMEDI 01 FÉVRIER / 20H30

Tue-loup

Vous allez vous en rendre compte, ce ne sont quasiment que des tubes et vous en connaissez plus d'un. Des histoires où souvent on fait des misères aux filles mais où à l'intsar de notre société, elles ne se laissent pas faire !

Retrouvez la gouaille sauvage de « *la plus bath des javas* » écrite par Georgius en 1925. « *La valse brune* » et son ode au banditisme anti-bourgeois datant de 1909. La violence du propos de « *Riquita* », écrite par Dumont en 1926, mais pourtant d'une cruelle modernité quant au commerce des femmes. Entendez aussi l'humour ravageur de Béranger dans « *la fille que j'aime* » (1975) ou encore la senseulle mélancolie de « *Trois petites notes* », sublime valse de Delarue crée par Cora Vaucaire en 1961 et reprise ensuite par Montand. Tue-Loup fait monter la température avec son « *viva España* » popularisé par Georgette Plana en 1972 puis s'abandonne avec classe dans les vapeurs de l'alcool de cette immense chanson de Jean-Claude Darnal « *quand la mer monte* ».

De la chanson populaire, écrite sur près d'un siècle, avec du coeur, des tripes, de la sueur et des larmes.

SCOLAIRE
GS CP CE / 45 MIN

MARIONNETTES

LA NOTE MUETTE

VENDREDI 14 FÉVRIER

Cie du Petit monde

La Note muette, c'est une histoire simple, dans un univers complexe, mécanique, surprenant, un peu marginal. Un décor fantaisiste, fait de machines artisanales qui servent à amuser et faciliter le quotidien de leur propriétaire : un vieil homme. Notre héroïne, une note de musique créée de toute pièce par le vieil homme, naît sans bouche, sans la possibilité d'émettre un son. Rejetée par ses pairs en raison de sa différence, elle se met en quête d'une solution à ce qui lui est présenté comme un handicap, et multiplie les rencontres. Pour la note muette, la vie est simple, c'est dans le rapport aux autres qu'elle comprendra toute la complexité de l'existence en société.

TOUT PUBLIC
À PARTIR DE 10 ANS / 55 MIN

DANSE-THÉÂTRE

CE QUI M'EST DÛ

SAMEDI 07 MARS / 20H30

La débordante Cie

« Je me demande si, quand je suis née, quelque chose m'était dû ».

Que nous doit-on ? De quoi sommes-nous redevables et à qui ? Avec le comédien Antoine Raimondi, Héloïse Desfarges signe un dialogue chorégraphique et théâtral où mots et gestes portent en un seul mouvement, une prise de conscience, un engagement. « *Nous sommes dépossédés des outils nécessaires pour participer à la construction de notre société. Comment déposer sur mon corps la crise écologique, économique et humaine qui nous traverse et que nous traversons ? J'essaye.* »

Puisant dans les pensées de Naomi Klein, André Gorz, du Comité Invisible, le duo activiste artistique et écologique témoigne d'une alternative politique. De la ZAD à la COP, ils traversent les territoires du débat et récoltent les discours entendus, de la pharmacienne au Président. Leurs mots et mouvements sont une alchimie rythmée, qui repose sur la connivence. La danse s'oralise, le verbe s'incarne et le spectateur s'identifie. « *Sondant dans une histoire individuelle les potentialités universelles de remise en question d'un système global* », ils invitent à la responsabilité consciente, à une créativité lucide.

PETITE ENFANCE ET SCOLAIRE
À PARTIR D'1 AN JUSQU'AU GS / 30 MIN + PARCOURS DE JEUX

THÉÂTRE D'OBJETS

KUBIK

VENDREDI 13 MARS
SAMEDI 14 MARS / 18H

Teatro Paraíso (Espagne) et Théâtre de la Guimbarde (Belgique)

Dans *Kubik*, tout change, tout se transforme. Un monde cède le pas à un autre.

Sur scène, un homme et une femme manipulent de grands blocs de construction d'abord avec prudence, puis avec de plus en plus d'inspiration. Ils déplacent les blocs, les empilent, les font glisser au sol, les entrechoquent ou les emboîtent. Par un jeu d'architecture en mouvement, les volumes s'organisent et des formes apparaissent. Elles deviennent des écrans de projections. Le jeu se transforme alors en une forêt d'émotions, des projections donnent vie à un petit musée d'images, des lumières dessinent des paysages sensibles, des sons invitent à l'échange entre les joueurs. Le duo découvre le plaisir de créer, de regarder ensemble et invitent les jeunes spectateurs à entrer dans leur univers.

Cette immédiateté, cette capacité à être totalement dans l'instant présent, cette perception indépendante de tout acquis, les tout-petits l'ont, naturellement. Nous, adultes, l'avons souvent perdue. Les accompagner dans leurs découvertes artistiques, c'est nous offrir une possibilité nouvelle de réenchantement.

TOUT PUBLIC (1H10) / SCOLAIRE (50 MIN)
À PARTIR DE 6 ANS - CP À LA 6ÈME

MUSIQUE ET OBJETS

PERMIS DE RECONSTRUIRE

VENDREDI 20 MARS / THÉÂTRE EPIDAURE DE BOULOIRE
SAMEDI 21 MARS / LA PASSERELLE DE CONNERRÉ
DIMANCHE 22 MARS / ESPACE DU NARAIS À ST MARS LA BRIÈRE

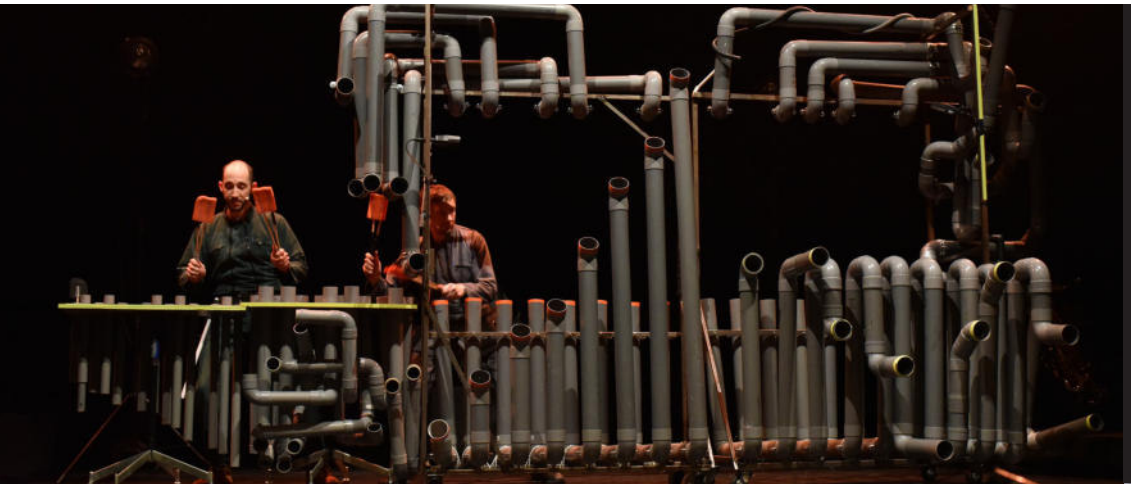

***Tuyau** : élément de section circulaire destiné à l'écoulement, au transport d'énergie et à la propagation d'ondes sonores.*

Dans le ventre de la grande machine, des tuyaux, partout. Deux individus asservis par cette mécanique implacable et immuable s'évertuent à accomplir leurs tâches quotidiennes. Un jour la machine s'emballe, les cycles de travail s'accélèrent jusqu'à la rupture. Dès lors, les personnages regagneront leur humanité et tenteront de s'émanciper par la musique.

Le duo y fait résonner une musique puisant aussi bien dans le jazz et les musiques traditionnelles que le tango ou la musique classique. Que la matière soit noble ou industrielle, la source populaire ou savante, la musique est à la portée de tous, au bout du tuyau.

Ce spectacle est programmé en partenariat avec l'Ecole de musique du Gesnois Bilurien.

TOUT PUBLIC

CONCERT

OUR FAVORITE THINGS ABOUT JOHN COLTRANE INTERPHAZZ

SAMEDI 04 AVRIL / 20H30

Interphazz, c'est la réunion de 4 musiciens venus d'horizons différents, tous amoureux de la note bleue. En 2008, le quartet se forme autour d'un répertoire de créations originales. Les références empruntent des chemins larges en passant par des influences ethniques et bien sûr celle du jazz. En 2010, Interphazz sort son premier opus « *Est-Ouest* », avec plusieurs compositions enregistrées en live. S'en suit une série concerts avec notamment, en 2012, la première partie de Dhafer Youssef. En 2015, il prend un virage à 90° vers des horizons grooves et funk avec le projet « *Interphazz plays Wonder* ». Le principe du Tribute a été une expérience stimulante et l'idée d'un hommage à cette référence iconique qu'est John Coltrane, artiste majeur de la seconde moitié du vingtième siècle qui révolutionna non seulement le jazz, mais tant d'autres formes musicales. C'est ainsi qu'en 2019 que « *Our Favorite things about John Coltrane* » voit le jour.

SCOLAIRE
COLLÈGE / 1H

THÉÂTRE

ON A BESOIN DE...

MARDI 12 MAI

Théâtre du Zouave

Auschwitz.
Deux âmes esseulées se rencontrent dans ce camp qui semble vide.
L'une, Ana, est une juive Tchèque.
L'autre, 27804, est un Alsacien, marionnettiste de son état.
Une pièce pour marionnettes, retrouvée dans le manteau de la jeune femme et écrite par Hanus Hachenburg, un jeune garçon de 13 ans, va les unir.
Un texte qui pourrait bien changer l'ordre des choses....

Ce spectacle s'inspire de la pièce « On a besoin d'un fantôme », écrite par un jeune garçon de 13 ans, Hanuš Hachenburg, durant sa détention au camp de Terezin avant d'être déporté vers Auschwitz où il mourut peu de temps après son arrivée. Cette pièce drôle et satirique décrit un royaume où le dictateur analphabète Gueule 1er veut soumettre son peuple en créant un fantôme d'état. Pour cela il a besoin des ossements des hommes de plus de 60 ans et demande à son peuple de lui livrer ses vieillards.

TOUT PUBLIC ET SCOLAIRE
À PARTIR DE 4 ANS - CP CM / 45 MIN

MUSIQUE ET OBJETS

LES BRUITS DU NOIR

DIMANCHE 17 MAI / 17H

LUNDI 18 MAI

Choc Trio

Monsieur Maurice, personnage bruyant et exubérant, vit dans une bulle musicale qu'il recrée à tout instant. Le moindre de ses gestes, de ses déplacements et de ses actions est construit comme une partition musicale. Dans un environnement lumineux et coloré, sa complicité avec les objets sonores est joyeuse et contagieuse. Mais la pénombre envahit progressivement l'espace. Ce changement de climat modifie l'état et le comportement de Monsieur Maurice. Il devient silencieux et se met à écouter les bruits qui ont toujours été là, mais qu'il n'entendait pas. Rien n'est plus comme avant. Tout est transformé et déformé, ralenti. Progressivement, ces petits bruits anodins – grincements de plancher, eau qui coule, sifflement du vent, souris qui court dans le grenier – vont se transformer et s'amplifier au fur et à mesure de l'attention qu'il leur porte. Ce qui était familier devient sauvage, ce qui était de l'ordre du quotidien inquiétant. Même les battements de son coeur, les pulsations de son corps lui paraissent étrangers.
Il a peur… et nous amuse énormément…

Ce spectacle est programmé avec le soutien de l'OARA

OFFICE ARTISTIQUE RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

TOUT PUBLIC
À PARTIR DE 11 ANS / 50 MIN

CONTE ET MUSIQUE

YMER

SAMEDI 13 JUIN

Cie Fracas

La tragique épopée du sauvetage de l'YMER, navire norvégien torpillé par un sous-marin allemand en 1917 au large de l'Ile d'Yeu.

Sur scène, trois musiciens, des instruments originaux et des dessins projetés pour un conte-fleuve qui alterne narration, chanson, slam, rap, rythmes d'Afrique et électro. Ce conte musical rend hommage « *à ceux qui sortent en mer quand tout le monde rentre* ». Les valeurs d'entraide et de fraternité à la fois si actuelles, si fragiles mais si précieuses débordent de ce récit.

ARTISTES EN TERRITOIRE 2018-2020 AVEC LA CIE PLATEAU K

Le Théâtre Epidaure accueille la compagnie Plateau K pour y mener un projet de création artistique sur le territoire pour deux saisons. D'une part, la compagnie sera soutenue pour concevoir, développer et diffuser sa création. D'autre part, les spectateurs seront accompagnés par les artistes pour recevoir et appréhender cette création. Celle-ci prendra la forme de 2 spectacles :
- une petite forme *Alors on fait quoi ?* en diffusion dans les établissements scolaires (20min - voir page ???)
- une « grosse » forme *ADN* en diffusion dans les salles de spectacle (1h10 - voir page ??)

SAISON 2018-2019

TRAVAIL DE CRÉATION / OCTOBRE - NOVEMBRE 2018

> Sur plateau au Théâtre Epidaure
> En immersion au Lycée professionnel Jean Rondeau de St Calais avec 8h d'actions culturelles pour les lycéens.
> Avec un apport en coproduction du Théâtre Epidaure

ACTIONS CULTURELLES ET DIFFUSION DE LA PETITE FORME DANS LES COLLÈGES

4 représentations / interventions dans les collèges de Connerré, Bessé-sur-Braye, Ancinnes et Bonnétable

SAISON 2019-2020

ACTIONS CULTURELLES ET DIFFUSION DE LA PETITE FORME DANS LES COLLÈGES

1 représentation / intervention dans le lycée professionnel Jean Rondeau de St Calais

STAGE EN LIEN AVEC LE SERVICE JEUNESSE - OCTOBRE 2019

1 séance *Alors on fait quoi ?*
suivie d'un stage intensif de 18h de pratique théâtre pendant les vacances scolaires

DIFFUSION DE LA "GROSSE FORME" AU THÉÂTRE EPIDAURE - OCTOBRE 2019

1 séance tout public du spectacle *ADN*

LES RÉSIDENCES D'ARTISTES

SEPTEMBRE	JE SUIS SIMONE Cie Alcyone (72)	**THÉÂTRE**	**5 JOURS** **4 ARTISTES AU PLATEAU**
NOVEMBRE	BONJOUR DICTATURE Paf théâtre (72)	**THÉÂTRE**	**4 JOURS** **2 ARTISTES AU PLATEAU**
NOVEMBRE **DÉCEMBRE**	LES MÉFAITS Cie Jamais 203 (72)	**THÉÂTRE**	**12 JOURS** **2 ARTISTES AU PLATEAU**
JANVIER	AU BOUT JUSQU'À LA MER Cie Robin Juteau (72)	**THÉÂTRE** **DANSE**	**7 JOURS** **2 ARTISTES AU PLATEAU**
AVRIL **MAI**	TOUK TOUK Cie à trois branches (72)	**PETITE ENFANCE**	**10 JOURS** **2 ARTISTES AU PLATEAU**
AVRIL **MAI**	L'AMOUR EST AVEUGLE Atelier dix par dix (44)	**THÉÂTRE**	**8 JOURS** **2 ARTISTES AU PLATEAU**

2019-2020 EN BREF

13 SPECTACLES , 16 SÉANCES FAMILIALES ET TOUT PUBLIC
11 SPECTACLES, 20 SÉANCES SCOLAIRES

45 artistes en représentation,
14 artistes en résidence,
Tous accompagnés d'une équipe de techniciens intermittents

Des actions culturelles en lien étroit avec les équipes pédagogiques,
les acteurs associatifs et culturels locaux
(RAMI, école de musique, espaces culturels intercommunaux...)

BUDGET PREVISIONNEL 2019-2020
ASSOCIATION THEATRE EPIDAURE

DEPENSES	BILAN 2017-2018	PREVISIONNEL 2018-2019	BILAN AU 17/04/2019	PREVISIONNEL 2019-2020	RECETTES	BILAN 2017-2018	PREVISIONNEL 2018-2019	BILAN AU 17/04/2019	PREVISIONNEL 2019-2020
60 - Achats	**40 439 €**	**42 886 €**	**42 118 €**	**56 214 €**	**70 - Vente produits finis, prestations service**	**12 053 €**	**15 700 €**	**15 611 €**	**25 289 €**
- Achats d'étude et de prestations de service					- Marchandises				
- Achats de spectacles	27 697 €	31 986 €	31 018 €	37 625 €	- Ventes de spectacles				
Achat spectacle jeune public	*13 513 €*	*18 189 €*	*16 865 €*	*15 827 €*	- Coproductions				
Achat spectacle famille / tout public	*12 912 €*	*11 412 €*	*11 554 €*	*17 702 €*	- Autres ventes produits finis				
Transport intégrés aux contrats de cessions	*1 272 €*	*2 385 €*	*2 599 €*	*4 096 €*	*Détails :*				
- Achat autres prestations spécifiques	11 330 €	9 600 €	9 588 €	16 489 €	- Recettes de spectacles	11 401 €	14 600 €	14 584 €	17 400 €
Coproduction / aide à la création	*6 000 €*	*3 600 €*	*3 588 €*	*2 000 €*	*Recettes billetterie jeune public*	*7 023 €*	*9 100 €*	*8 734 €*	*9 500 €*
Corréalisation Jeunesses Musicales de France	*530 €*			*500 €*	*Recettes billetterie famille / tout public*	*4 378 €*	*5 500 €*	*5 850 €*	*7 900 €*
Projet Cie Jamais 203	*4 800 €*	*6 000 €*	*6 000 €*	*8 000 €*	- Corréalisation ComCom Gesnois bilurien *"Permis de reconstruire"*				5 989 €
-Corréalisation ComCom Gesnois bilurien *"Permis de reconstruire"*				5 989 €	*Recettes billetterie*				*2 000 €*
Atelier flûtes harmoniques				*700 €*	*Centre de ressources St Calais*				*1 000 €*
Achat spectacle				*3 489 €*	*Participation Ecoles de musique La Ferté et St Calais*				*396 €*
Technique				*1 080 €*	*Prise en charge Déficit Communauté de Communes Gesnois Bilurien*				*2 593 €*
Hébergement/repas/ fournitures				*720 €*					
- Fournitures d'entretien et petit équipement	365 €	400 €	202 €	400 €	- Recettes actions de médiation	200 €	600 €	390 €	1 400 €
- Fournitures administratives	186 €		112 €	200 €	- Autres				
- Fournitures spécifiques aux spectacles *(dont billetterie)*	388 €	400 €	492 €	400 €	*Détails :*				
- Autres fournitures					- Recettes bar et confiserie	452 €	500 €	637 €	500 €
- Achat de marchandises *(dont bar)*	473 €	500 €	530 €	500 €	- Ventes d'ouvrages imprimés et d'enregistrement				
- Carburant			176 €	600 €	- Locations (préciser)				
61 - Services extérieurs	**1 348 €**	**1 400 €**	**982 €**	**1 600 €**					
- Sous-traitance générale									
- Locations mobilières et immobilières	405 €	450 €	94 €	650 €	**71 – Production stockée**	**226 €**	**240 €**	**257 €**	**200 €**
- Entretien, réparation, maintenance					Stock bar	226 €	240 €	257 €	200 €
- Assurances	881 €	900 €	889 €	900 €					
- Documentation	40 €	50 €		50 €	**74 - Subventions d'exploitation**	**102 388 €**	**108 280 €**	**100 466 €**	**92 989 €**
- Frais de colloques, séminaires...	22 €								
- Divers					***Etat***	6 513 €	15 513 €	11 799 €	1 714 €
62 - Autres services extérieurs divers	**77 061 €**	**79 077 €**	**74 176 €**	**72 744 €**	Drac Pays de la Loire	4 000 €	13 000 €	9 286 €	
- Rémunérations intermédiaires et honoraires	65 096 €	65 992 €	61 572 €	60 775 €	*Temps fort jeunes*	*4 000 €*	*8 000 €*	*6 000 €*	
Détails :					*Artistes en territoire (résidence et actions culturelles)*		*5 000 €*	*3 286 €*	*1 714 €*
Prestation Jamais 203 :	60 668 €	57 782 €	52 828 €	*56 695 €*	Réserve parlementaire M. Karamanli	2 513 €	2 513 €	2 513 €	
Mission administration, médiation, communication (1,25 ETP)	*38 249 €*	*35 250 €*	*28 670 €*	*29 000 €*					
Mission artistique	*15 000 €*	*15 000 €*	*15 000 €*	*18 000 €*	***Région Pays de la Loire***	19 000 €	7 892 €	1 892 €	5 250 €
Mission technique	*6 280 €*	*6 000 €*	*7 537 €*	*8 160 €*	*Nouveaux territoire éducatifs et culturels (NTEC)*		*2 000 €*	*0 €*	
Traitement des paies	*254 €*	*300 €*	*254 €*	*300 €*	*Aide aux résidences*	*15 000 €*	*0 €*	*0 €*	
Frais de fonctionnement (affranchissements, photocopie, téléphonie…)	*885 €*	*1 232 €*	*1 367 €*	*1 235 €*	*Temps fort jeunes*	*4 000 €*	*4 000 €*	*0 €*	
Actions culturelles (intervenants…)	*2 964 €*	6 710 €	7 254 €	*2 580 €*	*Voisinages*		*1 892 €*	*1 892 €*	*5 250 €*
Comptabilité	*1 464 €*	*1 500 €*	*1 490 €*	*1 500 €*					
- Publicité, publication, relations publiques	2 973 €	4 000 €	4 215 €	3 500 €	***Département de la Sarthe***	21 875 €	25 875 €	25 875 €	25 875 €
- Transport de biens					*Scènes départementales jeune public*	*7 650 €*	*7 650 €*	*7 650 €*	*7 650 €*
- Déplacements, missions et réceptions	8 604 €	8 503 €	8 313 €	7 787 €	*Scène en Sarthe (prog. Tout public)*	*3 825 €*	*3 825 €*	*3 825 €*	*3 825 €*
Détails :					*Création en Sarthe (aide à la résidence)*	*10 000 €*	*14 000 €*	*14 000 €*	*14 000 €*
Accueil hébergement	*4 028 €*	*2 923 €*	*3 176 €*	*3 256 €*	*Dotation cantonale*	*400 €*	*400 €*	*400 €*	*400 €*
Accueil repas & catering	*2 996 €*	*4 080 €*	*3 036 €*	*3 331 €*					
Voyages & déplacements	*1 580 €*	*1 500 €*	*2 101 €*	*1 200 €*					
- Frais postaux et de télécommunication					***Communauté de Communes Gesnois bilurien***	55 000 €	59 000 €	59 000 €	59 000 €
- Services bancaires	67 €	67 €	67 €	67 €	*Saison culturelle*	*53 800 €*	*57 800 €*	*57 800 €*	*57 800 €*
- Formation		100 €			*Aide service civique*	*1 200 €*	*1 200 €*	*1 200 €*	*1 200 €*
- Divers	321 €	415 €	10 €	615 €					
Cotisations	*15 €*	15 €	10 €	415 €	***Commune***	0 €	0 €	0 €	0 €
Prestations informatiques	*306 €*	400 €		200 €	*Ville de Bouloire*				
Autres (gardiennage, frais de recrutement…)									
63 - Impôts et taxes	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	***Organismes sociaux (CAF, etc.)***	0 €	0 €	900 €	0 €
- Impôts et taxes sur rémunérations					*Détails : CAF*			900 €	
- Autres impôts et taxes					*Solidarité départementale*			200 €	
64 - Charges de personnel	**1 200 €**	**1 200 €**	**999 €**	**1 200 €**	**Autres établissements publics**	0 €	0 €	1 000 €	1 150 €
- Rémunérations de personnel administratif					*Détails : ASP – FONPEPS*			1 000 €	850 €
- Rémunérations de personnel technique					OARA				300 €
- Rémunérations de personnel artistique					**75- Autres produits de gestion courante**	**570 €**	**600 €**	**600 €**	**600 €**
- Charges sociales					- Adhésions / cotisations	570 €	600 €	600 €	600 €
- Autres charges de personnel (dont service civique)	1 200 €	1 200 €	999 €	1 200 €	**76 - Produits financiers**				
65 - Autres charges de gestion courante	**3 416 €**	**3 000 €**	**2 564 €**	**3 500 €**	**77 - Produits exceptionnels**	**2 950 €**	**5 250 €**	**5 596 €**	**2 200 €**
- Droits d'auteurs	3 416 €	3 000 €	2 564 €	3 500 €	- Autres	286 €	2 350 €	3 476 €	
- Autres *(préciser)*					- Dons/mécénat				
66 - Charges financières (intérêts)					- Reversement taxe sur les salaires Jamais 203	2 664 €	2 900 €	2 120 €	2 200 €
67 - Charges exceptionnelles	**73 €**	**4 553 €**	**4 253 €**	**0 €**	**78 - Reprises sur amortissements/provisions**	**3 000 €**	**3 000 €**	**3 000 €**	**14 180 €**
Autres	*73 €*	*300 €*			Reprise sur amortissements / provisions	3 000 €	3 000 €	3 000 €	14 180 €
Déficit exercice antérieur		*4 253 €*	*4 253 €*						
68 - Dotation aux amortissements/provisions	**1 903 €**	**954 €**	**438 €**	**200 €**	**79 - Transferts de charges**				
Résultat de l'exercice (bénéfice)					**Résultat de l'exercice (perte)**	**4 253 €**			
TOTAL DES CHARGES	**125 440 €**	**133 070 €**	**125 530 €**	**135 458 €**	**TOTAL DES PRODUITS**	**125 440 €**	**133 070 €**	**125 530 €**	**135 458 €**

CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE					TOTAL GÉNÉRAL				
- Mise à disposition gratuite du Théâtre Epidaure	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	- Mise à disposition gratuite du Théâtre Epidaure	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
- Personnel bénévole	13 500 €	13 500 €	13 500 €	13 500 €	- Personnel bénévole	13 500 €	13 500 €	13 500 €	13 500 €
TOTAL GÉNÉRAL	178 940 €	186 570 €	179 030 €	188 958 €	TOTAL GÉNÉRAL	178 940 €	186 570 €	179 030 €	188 958 €

Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

Réunion CLECT du 17 juin 2019

Sommaire

I. Rappel des AC définitives du 20/09/2018

II. Réévaluation des charges transférées définitives des communes d'Ardenay sur Merize, Nuillé le Jalais, Soulitré en application de l'article 1 bis du V de l'article 1609 nonies du CGI

III. Détermination des attributions de compensation définitives

I. Rappel des AC définitives du 20/09/2018

Montant des AC du 20/09/2018

Communes	Total attribution de compensation fiscales	- charges Enfance jeunesse	= Attribution de compensation définitive
ARDENAY-SUR-MERIZE	339 945	35 690	304 255
BOULOIRE	231 069	0	231 069
CONNERRE	874 237	136 860	737 377
COUDRECIEUX	12 885	0	12 885
FATINES	84 119	10 267	73 852
LE BREIL-SUR-MERIZE	39 160	37 032	2 128
LOMBRON	140 859	51 760	89 099
MAISONCELLES	974	0	974
MONTFORT-LE-GESNOIS	309 995	99 292	210 703
NUILLE-LE-JALAIS	12 448	0	12 448
SAVIGNE-L'EVEQUE	414 272	201 105	213 167
SILLE-LE-PHILIPPE	26 910	8 620	18 290
SOULITRE	64 123	0	64 123
SAINT-CELERIN	9 888	8 706	1 182
SAINT-CORNEILLE	17 219	13 473	3 746
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	5 926	0	5 926
SAINT-MARS-LA-BRIERE	470 531	51 116	419 415
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	7 592	0	7 592
SURFONDS	4 642	0	4 642
TORCE-EN-VALLEE	24 503	11 367	13 136
THORIGNE-SUR-DUE	93 005	0	93 005
TRESSON	7 804	0	7 804
VOLNAY	15 558	0	15 558
TOTAL	**3 207 664**	**665 288**	**2 542 376**

II. Réévaluation des charges transférées définitives des communes d'Ardenay sur Merize, Nuillé le Jalais, Soulitré selon la procédure de révision libre à la demande de ces communes

Détermination des charges enfance jeunesse

La commune d'Ardenay-sur-Mérize conventionne avec les communes de Soulitré et de Nuillé-le-Jalais, pour l'accueil des enfants de Soulitré et de Nuillé-le-Jalais. Ces conventions prévoient une facturation de ces prestations de la commune d'Ardenay sur Merize aux communes concernées.

Afin d'identifier clairement les flux financiers entre les trois communes, notamment dans le contexte de fiscalité professionnelle unique, il a été convenu entre les trois communes de répartir la charge transférée liée à l'exercice de cette compétence individuellement à chaque commune et non plus seulement à la commune d'Ardenay-sur-Mérize, dans la mesure où chaque commune supporte effectivement une charge financière. La répartition du reste à charge entre les trois communes s'est fait sur la base de la répartition du déficit de l'APS et sur le calcul de la part de charge revenant à chaque commune (tarif)

	Reste à charge brut (hors PS Cej) définitif	PS Cej septembre 2017	**Reste à charge NET définitif**
Ardenay	**25 467,09 €**	1 184,02 €	**24 283,07 €**
répartition du reste à charge entre les communes suivant convention			
Ardenay			15 558,62 €
Nuillé le Jalais			4 207,15 €
Soulitré			4 517,30 €
Total		**1 184,02 €**	**24 283,07 €**

III. Détermination des attributions de compensation définitives

Montant des attributions de compensation définitives

Communes	Total attribution de compensation fiscales	- charges Enfance jeunesse	= Attribution de compensation définitive à partir de 2020	Attribution de compensation 2019
ARDENAY-SUR-MERIZE	339 950,00 €	15 559,00 €	324 391,00 €	344 522,00 €
BOULOIRE	231 068,00 €	- €	231 068,00 €	231 068,00 €
CONNERRE	874 236,00 €	136 860,00 €	737 376,00 €	737 376,00 €
COUDRECIEUX	12 883,00 €	- €	12 883,00 €	12 883,00 €
FATINES	84 114,00 €	10 267,00 €	73 847,00 €	73 847,00 €
LE BREIL-SUR-MERIZE	39 155,00 €	37 032,00 €	2 123,00 €	2 123,00 €
LOMBRON	140 854,00 €	51 760,00 €	89 094,00 €	89 094,00 €
MAISONCELLES	974,00 €	- €	974,00 €	974,00 €
MONTFORT-LE-GESNOIS	309 991,00 €	99 292,00 €	210 699,00 €	210 699,00 €
NUILLE-LE-JALAIS	12 450,00 €	4 207,00 €	8 243,00 €	4 036,00 €
SAVIGNE-L'EVEQUE	414 269,00 €	201 105,00 €	213 164,00 €	213 164,00 €
SILLE-LE-PHILIPPE	26 911,00 €	8 620,00 €	18 291,00 €	18 291,00 €
SOULITRE	64 123,00 €	4 517,00 €	59 606,00 €	55 089,00 €
SAINT-CELERIN	9 897,00 €	8 706,00 €	1 191,00 €	1 191,00 €
SAINT-CORNEILLE	17 220,00 €	13 473,00 €	3 747,00 €	3 747,00 €
SAINT-MARS-DE-	5 928,00 €	- €	5 928,00 €	5 928,00 €
SAINT-MARS-LA-BRIERE	470 530,00 €	51 116,00 €	419 414,00 €	419 414,00 €
SAINT-MICHEL-DE-	7 591,00 €	- €	7 591,00 €	7 591,00 €
SURFONDS	4 639,00 €	- €	4 639,00 €	4 639,00 €
TORCE-EN-VALLEE	24 506,00 €	11 367,00 €	13 139,00 €	13 139,00 €
THORIGNE-SUR-DUE	93 002,00 €	- €	93 002,00 €	93 002,00 €
TRESSON	7 800,00 €	- €	7 800,00 €	7 800,00 €
VOLNAY	15 561,00 €	- €	15 561,00 €	15 561,00 €
TOTAL	3 207 652,00 €	653 881,00 €	2 553 771,00 €	2 565 178,00 €

Procédure :
La CLECT réunie le 17 juin 2019 établit et vote un rapport sur la fiscalité transférée, le montant des charges enfance-jeunesse transférées et valide le montant des retenues définitives 2019 et à partir de 2020.

Le Conseil communautaire du 27 juin 2019 adopte le rapport de la CLECT à la majorité des 2/3. Le conseil communautaire vote le montant des AC par commune et définit les modalités de versement (1/12ème).

Les conseils municipaux des trois communes délibèrent sur le même montant d'AC dans un délai de 3 mois.

Compte-tenu de ce délai, la régularisation du versement des AC se fera à partir de juillet 2019 pour les communes d'Ardenay sur Mérize, Nuillé le Jalais et Soulitré. Les montants des autres communes étant inchangés.

A compter du 1er janvier 2020, les versements seront mensuels par 1/12ème

Syndicat du bassin de la Sarthe

STATUTS

Modifiés le 11/03/2019 – Arrêté NOR 1111-19-00012

Projet de statuts modifiés par le comité syndical
le 10/05/2019 (délibération 19.05.02)

ARTICLE 1 : CONSTITUTION ET DENOMINATION 3

ARTICLE 2 : SIEGE 3

ARTICLE 3 : DUREE 3

ARTICLE 4 : OBJET 3

ARTICLE 5 : AUTRES PRESTATIONS 4

ARTICLE 6 : PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DE COMPÉTENCE 4

ARTICLE 7 : COMITÉ SYNDICAL 4

ARTICLE 8 : BUREAU 4

ARTICLE 9 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR 5

ARTICLE 10 : RESSOURCES 5

ARTICLE 11 : MODALITÉS DE DÉTERMINATION DES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES 5

ARTICLE 11 : COMPTABLE ASSIGNATAIRE 5

ARTICLE 1 : CONSTITUTION ET DENOMINATION

En application des articles L5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est constitué un syndicat mixte fermé entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) suivants :

- Communauté de communes Sud Sarthe.
- Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.
- Communauté de communes du Cœur du Perche.
- Communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois.
- Communauté de communes du Perche.
- Communauté de communes du Sud Est du Pays Manceau.
- Communauté de communes Loué Brûlon Noyen.
- Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.
- Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe.
- Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.
- Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.
- Communauté de communes Maine Saosnois.
- Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.
- Communauté de communes Le Gesnois Bilurien.
- Communauté de communes du Val de Sarthe.
- Communauté urbaine Le Mans Métropole.

Il est dénommé : Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS).

ARTICLE 2 : SIEGE

Le siège du syndicat est fixé au **1 Place Saint Léonard à Saint Léonard des Bois (Sarthe).** ~~27 boulevard de Strasbourg à Alençon (Orne).~~

ARTICLE 3 : DUREE

Le syndicat est constitué sans limitation de durée.

ARTICLE 4 : OBJET

Le syndicat a pour objet d'assurer le portage technique, administratif et financier des trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) se trouvant sur son territoire (le SAGE du bassin de l'Huisne, le SAGE du bassin de la Sarthe Amont et le SAGE du bassin de la Sarthe Aval) en impulsant, facilitant et concourant à leur gestion cohérente durant leurs phases d'élaboration, de mise en œuvre et de révision.

A ce titre, le syndicat exerce des compétences relevant de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique, au sens du 12° de l'article L211-7 du Code de l'environnement. Il permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des activités de ses membres en assurant un rôle général de coordination, d'animation, de communication, d'information et de sensibilisation sur les deux items suivants.

1°) Études et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE

À ce titre, à l'intérieur de son périmètre, le syndicat assure les missions suivantes :

- la coordination et l'animation des activités des CLE ;
- la contribution à l'élaboration et au suivi des SAGE ;
- la contribution à la gestion équilibrée de la ressource en eau ;
- la contribution à la préservation et la gestion des cours d'eau et des zones humides.

Il assure ces missions, en réalisant notamment les tâches suivantes :

- le secrétariat technique et administratif des CLE ;
- la coordination du processus de concertation ;
- la préparation des avis des CLE sur les projets sur lesquels elles sont saisies ;
- le suivi et pilotage des contrats pluriannuels contribuant à l'atteinte des objectifs des SAGE ;
- l'organisation de réunions regroupant les trois CLE ou leurs bureaux respectifs ;
- l'appui des collectivités dans leurs projets et actions liés à la gestion de l'eau ;
- l'appui aux collectivités dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI ;

- l'administration du Système d'Information Géographique (SIG) et la mise à disposition de données pour les partenaires, les porteurs de projet et l'ensemble des acteurs du territoire ;
- l'administration et la mise à disposition de données issues du logiciel de gestion de données de qualité / quantité relatives aux cours d'eau ;
- la communication InterSAGE ;
- le suivi des documents d'urbanisme ;
- l'animation de réseaux d'acteurs ;
- l'organisation de journées d'information et de formation.

Dans le cadre de ses missions, le syndicat peut se porter maître d'ouvrage pour la réalisation d'études et/ou de travaux représentant un intérêt commun pour l'ensemble des bassins hydrographiques de son périmètre.

2°) Études, conseil, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations

À ce titre, à l'intérieur de son périmètre, le syndicat assure les missions suivantes, permet, dans un principe de solidarité amont-aval :

- la coordination des actions de ses membres pour assurer une cohérence à l'échelle de son périmètre de compétence, en s'articulant avec les autres structures « supra » pour une vision à l'échelle du bassin de la Maine ;
- la maîtrise d'ouvrage d'études de portée générale ;
- la contribution à la préservation des zones d'expansion des crues ;
- la sensibilisation au risque d'inondations.

ARTICLE 5 : AUTRES PRESTATIONS

Le syndicat a la faculté de conclure, avec des membres ou des tiers non membres, collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats mixtes ou autres, pour des motifs d'intérêt public local et à titre de complément du service assuré à titre principal pour les membres, des conventions ou tous autres dispositifs légaux, et ce dans les conditions requises par la loi et la jurisprudence, et notamment des règles de la commande publique en cas d'application de ces dernières.

Il peut par convention, si cela a un intérêt pour ses compétences, intervenir hors du périmètre géographique défini à l'article 6.

ARTICLE 6 : PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DE COMPÉTENCE

Le syndicat est géographiquement compétent sur le territoire des périmètres des SAGE des bassins de l'Huisne (arrêté préfectoral du 4 mai 2017), de la Sarthe Amont (arrêté préfectoral du 8 février 2016) et de la Sarthe Aval (arrêté préfectoral du 8 février 2016). Lorsqu'un territoire se trouve sur plusieurs bassins versants le syndicat n'intervient au titre de ses compétences que sur la portion de territoire des bassins de l'Huisne, de la Sarthe Amont et de la Sarthe Aval.

ARTICLE 7 : COMITÉ SYNDICAL

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués désignés par les organes délibérants des membres qu'ils représentent. La représentation des délégués au sein du comité syndical est proportionnelle à la population des bassins versants de la collectivité qu'ils représentent : un délégué par tranche de 15 000 habitants. La population de référence est la population totale INSEE. Elle est actualisée au début de chaque mandature.

Chaque délégué dispose d'une voix délibérative.

Des délégués suppléants sont aussi désignés. Il est possible que le nombre de délégués suppléants soit différent de celui des titulaires : 1 suppléants pour 1 titulaire pour les tranches inférieures à 200 000 habitants et 1 suppléant pour 3 titulaire pour les tranches supérieures à 200 000 habitants.

Pour l'élection des délégués au comité syndical, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de l'EPCI à fiscalité propre.

ARTICLE 8 : BUREAU

Le bureau du syndicat est composé d'un président, de vice-présidents et, le cas échéant, d'autres membres désignés par le comité syndical. La composition du bureau est fixée par délibération du comité syndical.

ARTICLE 9 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le comité syndical établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

ARTICLE 10 : RESSOURCES

Les ressources du syndicat pourront être constituées de :

- la contribution des membres ;
- les produits de l'activité du syndicat ;
- les subventions, concours et participations qui lui sont accordés ;
- le produit des emprunts ;
- les dons et legs ;
- les revenus des biens meubles et immeubles ;
- les autres recettes prévues par les lois en vigueur.

ARTICLE 11 : MODALITÉS DE DÉTERMINATION DES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

La contribution des membres au titre des compétences et des missions exercées dans le cadre de l'article 7 présente un caractère budgétaire et annuel. Elle est exigée pendant toute la durée du syndicat.

La demande de contribution sera adressée à chaque membre dans le mois suivant le vote du budget primitif du syndicat, et au plus tard avant la fin du premier semestre de l'année N.

La contribution des membres est déterminée au prorata de la superficie située dans le périmètre de compétence du syndicat (pour 20%) et de la population concernée (pour 80%). La population de référence est la population totale INSEE. Elle est actualisée au début de chaque mandature.

ARTICLE 11 : COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Le comptable assignataire du syndicat est le receveur d'Alençon.

Procès-verbal de mise à disposition par la commune de Lombron des biens meubles affectés à l'exercice de la compétence *enfance-jeunesse* par la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

En application des articles L 5211-5 III et L 1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, disposant que tout transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence, les biens meubles décrits par le présent procès-verbal sont mis à la disposition de ***la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien*** représentée par son Président, ***Christophe Chaudun,*** par la commune de Lombron, représentée par son Maire, ***Alain GREMILLON,***

Date	N° d'inventaire	Nature du bien meuble	Etat (bon, moyen, mauvais)	Fournisseur	Valeur historique	Valeur nette comptable
20/11/2014	2014000051	Ordinateur	Bon	CONTY	1939.20	
22/07/2014	2014000031	Téléviseur Local Jeunes	Bon	SARTHELEC	252.00	
29/05/2015	2015000018	Tablette Samsung + house	Bon	CONTY	327.60	
11/09/2015	2015000035	Siège officier	Bon	THIREL BURO	321.60	
22/09/2015	2015000038	Ordi portable	Bon	CONTY	591.60	
31/05/2016	2016000069	Meubles périsco	Bon	Thirel	532.80	
23/06/2016	2016000079	Imprimante	Bon	Leclerc	59.40	
		Bureau APS			Don La Poste	
		Bureau Etage				
		Autres mobiliers (étagères, tables chaises, petits meubles				
		Téléphone portable	Moyen	Orange	Compris dans contrat	

Contrats passés par la collectivité antérieurement compétente pour la maintenance de matériel :

~~***CONTY : maintenance annuelle ordinateurs***~~

Fait en deux exemplaires à Montfort le Gesnois, le 18 décembre 2018

Pour l'établissement public de coopération intercommunale bénéficiaire de la mise à disposition,
Le Président,

Pour la commune,
Le Maire,

Le Maire,
Alain GREMILLON

MAIRIE DE LOMBRON R.F. (SARTHE)

72241	LE GESNOIS BILURIEN COMMUNAUTE DE COMMUNES	DM n°1 2019
Code INSEE	BUDGET GENERAL	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739211-020 : Attributions de compensation	0.00 €	11 407.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	**0.00 €**	**11 407.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 853.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	**10 853.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-74124-020 : Dotation d'intercommunalité	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 880.00 €
R-74126-020 : Dotation de compensation des groupements de communes	0.00 €	0.00 €	13 326.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	**0.00 €**	**0.00 €**	**13 326.00 €**	**13 880.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**10 853.00 €**	**11 407.00 €**	**13 326.00 €**	**13 880.00 €**
INVESTISSEMENT				
D-2031-27-833 : ESPACES NATURELS SENSIBLES	0.00 €	7 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	**0.00 €**	**7 300.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2041632-64 : SPA - Bâtiments et installations	0.00 €	29 636.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	**0.00 €**	**29 636.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-21538-12-824 : AMENAGEMENT COMPLEMENTAIRE PARC DES SITTELLES TRANCHE 4	0.00 €	2 666.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**2 666.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2313-020 : Constructions	39 602.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**39 602.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**39 602.00 €**	**39 602.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**554.00 €**		**554.00 €**

(1) y compris les restes à réaliser

72241	LE GESNOIS BILURIEN COMMUNAUTE DE COMMUNES	DM n°1 2019
Code INSEE	ENFANCE-JEUNESSE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6288-64 : Autres services extérieurs	8 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**8 500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-65888-64 : Autres	0.00 €	8 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0.00 €**	**8 500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**8 500.00 €**	**8 500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
INVESTISSEMENT				
R-10222-64 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 814.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**5 814.00 €**
R-1317-64 : Budget communautaire et fonds structurels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	29 636.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**29 636.00 €**
D-2031-10-64 : PETITE ENFANCE	0.00 €	35 450.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	**0.00 €**	**35 450.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**35 450.00 €**	**0.00 €**	**35 450.00 €**
Total Général		**35 450.00 €**		**35 450.00 €**

(1) y compris les restes à réaliser

École Intercommunale De Musique
Le Gesnois Bilurien
Centre Culturel "Epidaure" - 1 Rue de la Grosse Pierre
72440 BOULOIRE
Tél : 02.43.35.98.11

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2019/2020 (projet)

PRÉAMBULE

L'École Intercommunale de Musique Le Gesnois Bilurien se doit de répondre aux souhaits de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien en matière d'accès à l'enseignement musical et à la culture.

Elle s'attachera à développer chez les élèves :

- l'autonomie - la vie de groupe - la prise de responsabilité

Un apprentissage de qualité accessible au plus grand nombre doit et ne peut se faire que dans un cadre harmonieux accepté par toute la communauté de l'école afin d'assurer la réussite de l'enseignement musical.

I - INSCRIPTIONS - RÉINSCRIPTIONS

1-1 Dates des permanences d'inscription et de réinscription : elles sont communiquées par voie de presse, par affichage, sur le site de la communauté de communes pour le public, par courrier et courriel auprès des adhérents et par flyers dans les écoles. Elles ont lieu généralement courant juin et début septembre. Les inscriptions en cours d'année sont possibles sur rendez-vous.

1-2 Âge d'admission : les élèves peuvent être admis à partir de 4 ans dans les classes d'éveil musical. L'apprentissage d'un instrument doit débuter en accord avec le directeur, le professeur, les parents et l'enfant.

1-3 Participation financière : elle est fixée par la communauté de communes Le Gesnois Bilurien sous forme de droit d'inscription et modulée au quotient familial. Cette cotisation est due à l'année et est facturée sur 3 trimestres ou par prélèvement mensuel sur 9 mois. En cas de non paiement après rappel, la collectivité pourra refuser l'accès à l'école de musique l'année suivante.

1-4 Participation des familles : Les tarifs sont fixés chaque année par le conseil communautaire. Les tarifs sont déterminés selon le quotient familial des familles. Pour les familles allocataires CAF, le n° doit obligatoirement être fourni. Pour les familles du régime agricole le courrier adressé en début d'année par la MSA, où figure le QF, doit être fourni. Si aucune de ces pièces n'est donnée au moment de l'inscription ou de la facturation, le tarif appliqué sera celui de la tranche la plus haute. De plus l'absence d'information permettant de déterminer la tranche à laquelle appartient la famille entraînera l'application du tarif de la tranche la plus haute.

1-5 Paiement : le paiement s'effectue par trimestre (décembre, avril et juillet) à réception de la facture auprès de la trésorerie de ~~laquelle dépend~~ rattachement de la Communauté de Communes. Il peut être effectué par chèque, espèces, carte bancaire par TIPI, prélèvement bancaire, Bons d'aide aux temps libres de la CAF, tickets loisirs MSA, chèques vacances et chèques collège.

Pour les familles bénéficiaires des Bons d'aide aux temps libres de la CAF : les familles signaleront au moment de l'inscription le nombre de bons qu'elles souhaitent utiliser, ils seront déduits de la facture. Ces bons devront être remis lors de l'inscription au directeur de l'école de musique ou au secrétariat de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien. Les familles peuvent également choisir 1 paiement mensuel par prélèvement, sur 9 mois, d'octobre à juin.

1-6 Gestion des absences : L'absence prolongée d'un élève ne pourra être prise en compte que sur présentation d'un certificat médical.

Dans le cas d'une absence prolongée d'un enseignant ou un déménagement de l'élève à plus de 30 kms des sites d'enseignement, la facture sera proratisée au nombre de cours réellement suivis.

1-7 : Les tarifs annuels 2019/2020 selon le quotient familial

TARIFS 2019/2020														
Quotient Familial	Inf. à 500	Si pratique collective* ou 2ème instrument ou chant	de 501 à 700	Si pratique collective* ou 2ème instrument ou chant	de 701 à 900	Si pratique collective* ou 2ème instrument ou chant	de 901 à 1100	Si pratique collective* ou 2ème instrument ou chant	de 1101 à 1300	Si pratique collective* ou 2ème instrument ou chant	de 1301 à 1500	Si pratique collective* ou 2ème instrument ou chant	Sup à 1500	Si pratique collective* ou 2ème instrument ou chant
Élèves de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien	Tarification due à l'année													
Éveil Musical et initiation	104 €	94 €	107 €	96 €	113 €	102 €	120 €	108 €	126 €	113 €	132 €	119 €	139 €	125 €
Formation musicale ou culture musicale + Instrument ou chant	255 €	230 €	268 €	241 €	280 €	252 €	296 €	266 €	312 €	281 €	328 €	295 €	343 €	309 €
Instrument ou chant seulement (au-delà du second cycle de formation musicale)	189 €	170 €	198 €	179 €	208 €	187 €	221 €	198 €	230 €	207 €	243 €	218 €	252 €	227 €
Formation musicale ou culture musicale seulement	173 €	156 €	183 €	164 €	192 €	173 €	202 €	181 €	211 €	190 €	224 €	201 €	233 €	210 €
Élèves hors Communauté de Communes tarifs x 1,5														
Pratiques collectives	TARIF UNIQUE à l'année													
Chorale jeunes	45 €													
Chorale adultes	105 €		Tarif qui peut être ajusté à la baisse en fonction des participations associatives chorales et harmonies											
Ensemble instrumental juniors	45 €													
Ateliers Musiques Actuelles	45 €													
Prêt d'instrument :														
Location d'instruments	90 €													
Caution obligatoire	385 € par instrument													
*Y compris harmonies du territoire														

II - ORGANISATION DE L'ÉCOLE

2-1 Déroulement des cours : les cours ont lieu dans les salles mises à disposition par la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien et les communes de Bouloire, Thorigné-sur-Dué et Connerré.

- chaque élève est informé ~~individuellement~~ de ses heures de cours lors de réunions avec les enseignants. (Hors FM).
- le nombre de semaines de cours suit le rythme scolaire de l'éducation nationale, aucun cours n'étant dispensé pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés.
- les cours de formation musicale sont collectifs et organisés (emploi du temps et durée du cours) en fonction des inscriptions, compte tenu des vœux des intéressés et des disponibilités des enseignants.
- les cours d'instruments sont individuels mais peuvent faire l'objet d'une pédagogie de groupe organisé par l'enseignant en supplément.
- l'absence imprévue d'un professeur est signalée par voie d'affichage, par téléphone, par courriel ou texto et sur le site de la communauté de communes dans la mesure du possible.
- les enseignants peuvent mobiliser les élèves en dehors des heures de cours pour des répétitions supplémentaires.

2-2 Accès aux salles en dehors des cours : les élèves peuvent utiliser une autre salle que celle du cours après accord du professeur et du directeur pendant les horaires d'ouverture des locaux. ~~et en présence uniquement d'un enseignant ou d'un parent.~~

2-3 Prêts d'instruments : ils sont consentis dans la limite des disponibilités et accordés en priorité aux débutants. Le prix de la location étant fixé par délibération de la communauté de communes. Une convention est signée entre la collectivité et les parents.

III - ORGANISATION DES ÉTUDES

Suivant les instructions réglementaires de la Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé en Danse, Musique et Art Dramatique du ministère de la culture et de la communication de mars 2001, et en concertation avec les recommandations du Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique de la Sarthe, l'école de musique applique le Schéma d'Orientation Pédagogique Musique de 2008 des études par cycles.

3-1 Organisation des Études : les cours de formation musicale sont obligatoires au minimum jusqu'à la fin du 1er cycle. L'apprentissage instrumental peut commencer dès la première année après accord du directeur et de l'enseignant et en fonction de la morphologie de l'enfant.

3-2 Contrôle continu et examens

A. en Formation Musicale

- un contrôle continu toute l'année avec appréciation à chaque fin de trimestre

- un examen de fin de cycle ~~(épreuves proposées par le centre ressource du Perche Sarthois en concertation avec les enseignants et les directeurs concernés)~~

B. en classe instrumentale

- un contrôle continu toute l'année avec appréciation à chaque fin de trimestre
- une évaluation publique facultative en fin d'année devant le directeur et un enseignant de l'école et/ou un collègue extérieur.
- un examen de fin de cycle. ~~(épreuves organisées par le centre ressource du Perche Sarthois en concertation avec les enseignants et les directeurs concernés)~~

3-3 Fiche d'évaluation : elle permet de suivre les progrès de l'enfant au cours de l'année, aussi bien en formation musicale, qu'en instrument. Cette fiche est remplie par les enseignants en fin de trimestre et est envoyée systématiquement aux parents pour information par courriel.

3-4 Pratiques collectives : les pratiques collectives (ensemble instrumental junior, les chorales, les harmonies et l'atelier musique actuelle) (~~orchestre, chant choral, musique d'ensemble~~) sont obligatoires à la formation de l'élève. Elles font partie intégrante des études musicales et répondent aux exigences techniques des cycles instrumentaux et de la formation musicale.

- ~~La classe d'orchestre 1er cycle~~ L'ensemble instrumental junior est destiné essentiellement aux instrumentistes du 1er cycle.
- Au-delà du 1er cycle les élèves pourront rejoindre une harmonie du territoire ou les autres pratiques collectives.
- La chorale jeunes ~~enfants~~ destinée aux ~~jeunes musiciens de~~ 8 à 16 ans, est vivement recommandée pour les instrumentistes ne pouvant participer aux orchestres, tels que les classes de guitare et piano.
- La chorale adultes destinée à toute personne ~~musicien~~ voulant exploiter ses capacités vocales quel que soit son âge et son niveau musical.
- L'atelier Musique Actuelle est destiné aux élèves voulant enrichir leur parcours d'apprentissage.

~~NB : Les élèves en 2nd cycle instrumental se doivent d'intégrer directement les orchestres locaux ou du Perche Sarthois, un ensemble instrumental ou un groupe en fonction de ses compétences acquises (harmonies, bandas, orchestres à cordes, etc…)~~

- Les harmonies du territoire, sous statut associatif et notamment les harmonies de Connerré, Thorigné, Bouloire, Le Breil, Savigné l'Evêque et St Corneille.

3-5 Manifestations publiques : Elles sont conçues dans un but pédagogique, Elles comprennent des concerts, des auditions, des animations, des activités transversales... Les élèves concernés sont informés en temps utile des dates et sont tenus d'y participer.

IV - RESPECT DE LA VIE COLLECTIVE

4-1 Assiduité – Absences : les élèves doivent faire preuve d'une assiduité constante et respecter impérativement les horaires. Les absences des élèves doivent être justifiées par écrit. En aucun cas le cours ne sera remboursé ou rattrapé.

4-2 Locaux – Matériel : les élèves doivent respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition. Ils ne sont autorisés à entrer dans les salles que sur invitation de l'enseignant. Tout élève qui trouble l'ordre d'une classe peut être momentanément ou définitivement exclu par l'enseignant qui en avise immédiatement le directeur en lui présentant un rapport sur l'incident qui a motivé cette mesure.
Les professeurs sont responsables de l'état des salles de cours qui leur sont affectées ainsi que des matériels mis à leur disposition. Tout dégât causé par un élève devra faire l'objet d'un dédommagement immédiat par la famille de l'élève.
4-3 Assurance : les élèves doivent être assurés en responsabilité civile ~~le numéro de police doit être~~ et pour les activités extra-scolaires pour les enfants. L'attestation doit être fournie lors de l'inscription.

V - COMMUNICATION – INFORMATION

Les dates des auditions et autres activités publiques sont affichées et ne donnent pas lieu généralement à une information individuelle. Elles pourront être communiquées par courriel.
Le règlement intérieur est affiché en permanence sur les sites d'enseignement de l'école. ~~dans les locaux de l'école~~. Chaque élève reçoit un exemplaire de ce règlement lors de son inscription et s'engage avec ses parents à en accepter la teneur.

ORGANISATION DES ÉTUDES

FORMATION MUSICALE		INSTRUMENT	
HORS CYCLE	Éveil musical 0h45 Initiation musicale 0h45	***HORS CYCLE***	Initiation instrumentale 0h30
I^er^ CYCLE	I^er^ Cycle – 1^ère^ Année (IC1A) 1h00 I^er^ Cycle – 2^ème^ Année (IC2A) 1h00 I^er^ Cycle – 3^ème^ Année (IC3A) 1h00 **Fin de I^er^ Cycle* (FIC) 1h00**	***I^er^ CYCLE***	I^er^ Cycle – 1^ère^ Année (IC1A) 0h30 I^er^ Cycle – 2^ème^ Année (IC2A) 0h30 I^er^ Cycle – 3^ème^ Année (IC3A) 0h30 **Fin de I^er^ Cycle* (FIC) 0h30** si nécessaire : I^er^ Cycle – 4^ème^ Année (IC4A) 0h30 I^er^ Cycle – 5^ème^ Année (IC5A) 0h30
durée des études de 3 à 5 ans		durée des études de 3 à 5 ans	
II^nd^ CYCLE	II^nd^ Cycle – 1^ère^ Année (IIC1A) 1h00 II^nd^ Cycle – 2^ème^ Année (IIC2A) 1h00 II^nd^ Cycle – 3^ème^ Année (IIC3A) 1h00 **Fin de II^nd^ Cycle* (FIIC) 1h00**	***II^nd^ CYCLE***	II^nd^ Cycle – 1^ère^ Année (IIC1A) 0h45 II^nd^ Cycle – 2^ème^ Année (IIC2A) 0h45 II^nd^ Cycle – 3^ème^ Année (IIC3A) 0h45 **Fin de II^nd^ Cycle* (FIIC 0h45** si nécessaire : II^nd^ Cycle – 4^ème^ Année (IIC4A) 0h45 II^nd^ Cycle – 5^ème^ Année (IIC5A) 0h45
durée des études de 3 à 5 ans		durée des études de 3 à 5 ans	
ADULTES	FM adultes 1^er^ niveau 1h00 FM adultes 2^ème^ niveau 1h00 niveaux suivants en fonction de l'effectif	***ADULTES***	Possibilité de suivre le cursus ou pas (en fonction d'un projet personnalisé)

*** Les élèves en fin de cycle sont soumis à un examen qui valide ou non le passage au cycle supérieur**